



Présents	Mike POIRÉ / Bourgmestre, Stefano D'AGOSTINO, Isabelle ELSSEN-CONZEMIUS / Échevins Amaro GARCIA GONZALEZ, Mady BORMANN-WEBER, Fernando FERREIRA, Cathy HOFFMANN-MEURISSE, Myriam HOLZEM-HANSEN / Conseillers Aender SCHROEDER / Secrétaire communal
Excusés	Luc WEILER

Rapport suivant l'ordre du jour de la séance

Séance secrète

1. Modification de l'Organisation scolaire 2019/2020

Suite à une demande de changement de classe d'un parent d'élève pour son enfant, le Conseil communal a été convoqué pour en décider en séance secrète, en application de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Après lecture et discussion de toutes les pièces des acteurs impliqués lors de la séance, il a été procédé au vote secret avec comme résultat un partage des votes. L'article 19 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 dispose en tel cas que « l'objet en discussion devra être reporté à l'ordre du jour de la séance suivante; (...) ».